

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF1765

présenté par

Mme Mesmeur, M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot,
Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex,
M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière,
Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu,
M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard,
Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar,
M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais,
Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et
M. Vannier

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	8 000 000
Vie étudiante	8 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	8 000 000	8 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe de La France insoumise propose de porter le complément de bourse accordé aux étudiants boursiers ultra-marins à 100 euros par mois, soit une augmentation de 70 euros par rapport au montant actuel.

À la rentrée 2023, 87 900 étudiant.es étaient inscrit.es dans l'enseignement supérieur, dont 55 % dans une académie d'Outre-mer et 45 % dans une académie de l'Hexagone. Ces étudiants font face à une précarité bien plus marquée que leurs homologues hexagonaux, avec un taux d'échec universitaire supérieur de 10 % à la moyenne nationale, lié notamment aux difficultés financières et à l'isolement.

Cette précarité est aggravée par un contexte économique très défavorable dans les territoires ultra-marins. L'augmentation généralisée du coût de la vie, illustrée par les mobilisations contre la vie chère en 2024, rend la situation critique. Les écarts de prix avec l'Hexagone restent très élevés : entre 30 % et 40 % en plus pour l'alimentation, et jusqu'à 78 % en Nouvelle-Calédonie. De même, se soigner coûte jusqu'à 17 % plus cher dans les territoires ultra-marins. Selon une étude réalisée par Linkee publiée 2024, 54 % des étudiants interrogés ont dû renoncer à des soins médicaux au cours des 12 derniers mois pour des raisons financières.

Plus d'un étudiant sur deux est boursier. En 2023-2024, ils sont 58,8 % en Guadeloupe, 49,1 % en Guyane, 64,1 % à La Réunion, 54,9 % en Martinique et 55,4 % à Mayotte. Pourtant, les aides sociales actuelles restent calibrées selon les standards de vie hexagonaux, sans prendre en compte les réalités spécifiques des Outre-mer. D'après l'UNEF, les étudiants boursiers ultra-marins supportent un surcoût moyen de 10,51 % par rapport à ceux de l'Hexagone.

Benjamin Flohic, directeur de Cop1 Solidarités Étudiantes en Guadeloupe et Martinique, souligne que 65 % des étudiants y disposent d'un reste à vivre inférieur à 50 euros par mois après paiement de leur loyer, contre 26 % au niveau national. Cette situation limite drastiquement leurs conditions de vie, leurs possibilités de réussite et les contraint souvent à travailler en parallèle de leurs études. Ainsi cela entraîne un échec universitaire 10 % supérieure à la moyenne nationale « dû à la précarité étudiante » ainsi qu'un isolement plus fort.

En conséquence, nous proposons une revalorisation du complément de bourse pour les étudiants ultra-marins de 70 euros, passant ainsi de 30 à 100 euros par mois. Bien que cette augmentation soit un pas dans la bonne direction, elle demeure largement inférieure aux besoins réels des étudiants ultra-marins, qui continuent de faire face à des défis économiques et sociaux considérables.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 04 « Etablissement d'enseignement privé » du programme 150 à hauteur de 8 000 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, vers l'action 01 « Aides directes » du programme 231. Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.